

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

Discours de Monsieur Pierre Grégoire,
Ministre des Affaires Etrangères,
prononcé devant l'Assemblée Générale de l'O.N.U. à New York

BULLETIN DE DOCUMENTATION



23^e Année

15 OCTOBRE 1967

N° 10

**Discours prononcé par M. Pierre Grégoire, Ministre
des Affaires Etrangères, à l'Assemblée Générale des
Nations Unies à New York**

**Le Projet de réforme de l'enseignement au Grand-
Duché**

**Exposé fait à la Chambre des Députés par M. Jean Dupong,
Ministre de l'Education Nationale**

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 LE GRAND-DUQUE
 LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
 LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 LE MINISTRE DE LA JUSTICE
 LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
 LE MINISTRE DE LA TRAVAIL
 LE MINISTRE DE LA DÉFENSE
 LE MINISTRE DE LA CULTURE
 LE MINISTRE DE LA PÊCHE
 LE MINISTRE DE LA FORÊT
 LE MINISTRE DE LA MONÉTARIE
 LE MINISTRE DE LA TRÉSOR
 LE MINISTRE DE LA RÉGION

11 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 12 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 13 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 14 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 15 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 16 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 17 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 18 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 19 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 20 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 21 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 22 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 23 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 24 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 25 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 26 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 27 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 28 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 29 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 30 septembre : A Luxembourg à Luxembourg
 1 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 2 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 3 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 4 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 5 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 6 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 7 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 8 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 9 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 10 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 11 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 12 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 13 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 14 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 15 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 16 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 17 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 18 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 19 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 20 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 21 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 22 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 23 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 24 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 25 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 26 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 27 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 28 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 29 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 30 octobre : A Luxembourg à Luxembourg
 31 octobre : A Luxembourg à Luxembourg



13 OCTOBRE 1967

Discours prononcé par M. Pierre Godeaux, Ministre
 des Affaires Étrangères, à l'Assemblée Générale des
 Nations Unies à New York

Le Projet de résolution de l'enseignement au Grand-
 Duché

Exposé fait à la Chambre des Représentants par M. Jean Hoop
 Ministre de l'Éducation Nationale

Discours de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Étrangères, prononcé devant l'Assemblée Générale de l'O.N.U. à New York

Le 26 septembre 1967, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Étrangères, a prononcé un important discours à la tribune des Nations Unies, au cours de la vingt-deuxième session de l'Assemblée Générale de l'O.N.U.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours du Ministre des Affaires Étrangères :

Ma délégation tient à rendre hommage au Secrétaire général, U Thant, pour les nombreuses tentatives qu'il a entreprises et pour les efforts inlassables qu'il a déployés en faveur de la coopération internationale, et plus particulièrement en vue de restaurer la paix au Viet-Nam.

Cela m'amène d'ailleurs à la question la plus importante pour la paix du monde, c'est-à-dire la guerre au Viet-Nam. En abordant ce sujet, même s'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée, je ne peux manquer d'évoquer d'abord avec beaucoup d'émotion les souffrances humaines et les destructions matérielles que cette guerre inflige aux Vietnamiens. Le Gouvernement luxembourgeois souhaite ardemment que le rétablissement d'une juste paix permette enfin à ce peuple, après tant d'années de guerre impitoyable, de retourner à une vie normale et de se donner en toute liberté et indépendance, sans contrainte ni ingérence ouverte ou camouflée de l'extérieur, les structures politiques, économiques et sociales de son choix.

La seule issue acceptable consiste à notre avis dans une solution négociée du conflit, comme le représentant des Etats-Unis l'a souligné dans son intervention, faite au début de cette session. Le second élément de l'alternative, c'est-à-dire une escalade militaire de plus en plus poussée de part et d'autre, nous amènera fatalement à une guerre de plus en plus généralisée avec des risques incalculables pour le sort de l'humanité tout entière. L'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas le droit d'abdiquer sa responsabilité dans cette grave situation. Elle a le devoir d'exprimer sans équivoque et avec force la conviction collective des Nations Unies que la guerre au Viet-Nam doit aboutir à un règlement négocié et elle doit user de toute l'influence dont elle dispose pour aider à amener un tel règlement.

Ce règlement devra tenir compte avant tout du droit du peuple vietnamien à décider de son destin sans être soumis à l'intimidation, à la subversion et aux pressions militaires, d'où qu'elles viennent.

La crise du Moyen-Orient constitue sans doute, avec la guerre du Vietnam, le fait le plus drama-

tique de cette année. S'il est soulageant de constater que les événements guerriers ont cessé, il n'en reste pas moins que la crise, avec tous les problèmes à la fois politiques et humains qu'elle entraîne, se prolonge avec le risque de nouveaux rebondissements.

Autant que tous les autres pays du monde, nous sommes vivement intéressés à ce que l'on trouve la voie vers une solution qui, à notre avis, devrait satisfaire à certaines exigences essentielles, formant un ensemble dont les éléments ne sauraient être dissociés. Je les énumère :

Premièrement, toute solution doit tabler sur la reconnaissance de l'existence légitime d'Israël et sur le respect du droit du peuple israélien de vivre en paix et en sécurité, dans le cadre d'un Etat politiquement et économiquement viable. N'oublions pas que l'Etat d'Israël est né sous l'égide des Nations Unies, qu'il est reconnu par la très grande majorité des pays du monde et qu'il est Membre de notre Organisation.

Deuxièmement, si un retrait des troupes israéliennes s'impose, aucun pays ne pouvant tirer bénéfice d'un conflit armé, il ne peut se faire que sur la base de certaines garanties.

Troisièmement, le libre passage à travers les eaux internationales devra être assuré.

Quatrièmement, une solution équitable devra être donnée, avec la coopération de toutes les parties intéressées, au problème des réfugiés palestiniens.

J'ajouterai notre désir de voir le problème du statut des Lieux Saints résolu dans un esprit de liberté et de tolérance, et dans le respect des intérêts que la communauté internationale fait valoir, légitimement, dans cette matière.

Nous sommes convaincus qu'un retour pur et simple au statu quo ante sans perspective d'une normalisation durable des relations entre les parties, sans progrès réel vers une pacification véritable, ne contribuerait qu'à rétablir la situation explosive qui a amené cette guerre.

Le chemin sera sans doute encore très long jusqu'à une pacification complète et les obstacles seront nombreux. Mais nous ne désespérons pas qu'un règlement d'ensemble pourra être trouvé, à condition

que les deux parties fassent preuve de bonne volonté et de compréhension mutuelle. Nous appuierons bien volontiers tout effort dans la voie de la pacification, qu'il émane des parties, ou, à défaut, d'États tiers désireux de prêter leurs bons offices dans ce conflit.

Pour essentielle que soit une solution rapide de la crise au Moyen-Orient et de la guerre au Viet-Nam, elle ne doit pas nous masquer un problème plus vaste : celui de l'édification de la paix à l'échelle mondiale.

L'action de notre Organisation pour le maintien de la paix est loin d'avoir la cohésion et l'efficacité désirables, en raison de la profonde divergence d'opinions sur les problèmes constitutionnels en cause. Cependant nous sommes d'avis qu'il ne convient pas d'être trop pessimistes, étant donné que l'Organisation devrait pouvoir faire face, dans un esprit pragmatique, aux problèmes concrets qui pourraient se poser. Il incombe à l'ensemble des pays Membres d'appuyer l'action des Nations Unies en vue de maintenir la paix. Cela veut dire à notre avis que les charges financières seraient à répartir entre tous d'une façon équitable, selon des critères à établir, tenant compte notamment de la capacité de paiement des États Membres.

Le maintien de la paix m'amène tout naturellement à parler du désarmement. Dans ce domaine nous avons fait des progrès au cours de cette année. Certes, nous sommes tous déçus de ne pas en avoir fait davantage. Mais le fait que les deux plus grandes puissances ont pu se mettre d'accord, à Genève, pour présenter en commun le texte d'un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, doit être salué comme un pas appréciable dans la bonne direction, malgré certains problèmes restant en discussion et qui devront trouver une solution. Si un large soutien se dessine parmi les pays en faveur d'un tel accord, le mouvement n'est malheureusement pas général. La Chine communiste, en particulier, réclame ce traité, tout en mettant en œuvre un important programme d'essais nucléaires. Cela est assez inquiétant en raison des thèses bien connues défendues par le Gouvernement de Pékin.

Si un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue une bonne approche dans la direction de l'interdiction des armes nucléaires, il faut que ce pas soit suivi d'autres mesures, et cela surtout dans le domaine non nucléaire. Car en matière de désarmement il est de la plus haute importance que les progrès aillent de pair dans le domaine des armes nucléaires et dans celui des armes classiques. Aujourd'hui, bien des pays voient leur sécurité menacée par des pays qui ne sont pas des puissances nucléaires.

Un désarmement réel, portant sur toutes les catégories d'armements, nous semble être réalisable seulement sous la condition d'une normalisation des conditions politiques et économiques dans le monde.

En Europe, la normalisation de ces conditions dépend à la fois d'un tel désarmement et de l'élimination des causes politiques qui ont amené la tension entre l'Est et l'Ouest. Parmi ces causes, la plus importante me semble être le problème allemand.

Seule l'élimination d'une situation tout à fait anormale, laissée par la seconde guerre mondiale, pourra amener la consolidation définitive des frontières orientales de l'Allemagne et permettre ainsi de créer en Europe centrale une situation territoriale stable et reconnue de tous.

Voilà sans doute le problème politique le plus important concernant la situation européenne, mais ce ne sera pas la seule transformation qui devra intervenir. Il faudra encore que nos rapports avec les pays de l'Est puissent être libéralisés, tant en ce qui concerne les mouvements de personnes que les échanges économiques. Beaucoup a déjà été fait dans cette direction, et nous nous en félicitons, en attendant que la dernière barrière, constituée par un ensemble de conceptions et de pratiques à la fois politiques et économiques, puisse tomber et permettre ainsi le développement d'une véritable liberté des mouvements et des échanges, tant commerciaux qu'intellectuels.

Mon gouvernement envisage donc avec un esprit constructif l'évolution des rapports européens. La diminution de la tension, jadis aiguë, est due sans doute à un équilibre relatif entre les systèmes défensifs de deux groupes d'États, mais aussi à leur besoin impérieux de paix, et permet d'augurer d'une amélioration progressive des rapports entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Il est de la plus haute importance que nous continuions, de part et d'autre, à explorer toutes les possibilités, afin de mettre bientôt un terme à la division de notre continent.

La recherche d'un équilibre pacifique entre États n'est toutefois pas notre but ultime. Il faut que nous puissions aboutir à une coopération active entre tous les pays. Et je voudrais m'arrêter un instant à l'un des aspects de cette coopération, à savoir l'assistance aux pays en voie de développement. Mon gouvernement y voit une condition essentielle pour l'avenir de la paix dans le monde. Il s'agit pour chacun d'entre nous d'apporter, dans la mesure de ses moyens, une contribution substantielle.

La grande tâche du développement a déjà fait l'objet d'innombrables interventions aux Nations Unies. Ces débats ont illustré la gravité du problème, caractérisée par l'extrême lenteur du progrès industriel dans les pays en voie de développement, par l'aggravation de la situation alimentaire mondiale et par l'énorme poussée démographique. Même si certains représentants des pays intéressés ont tendance à rejeter trop facilement sur les pays industrialisés la responsabilité de cet état de choses, il faut admettre que l'aide au développement est insuffisante. Loin d'atteindre le niveau fixé par l'Assemblée générale, elle a malheureusement diminué au cours des derniers temps.

Or, quelles que soient par ailleurs les difficultés économiques propres auxquelles doivent faire face les pays industrialisés, il est de leur devoir, et d'ailleurs de leur intérêt, de s'attaquer résolument à un problème qui est vital pour l'humanité tout entière. Les gouvernements auront besoin pour ce faire du plus large appui d'une opinion publique informée et

sensibilisée sur l'importance fondamentale de ce problème.

Le Gouvernement luxembourgeois, pour sa part, s'efforcera de réadapter sa politique d'aide au développement, tant sur le plan des contributions aux diverses organisations multilatérales que sur celui des programmes bilatéraux. Aussi important que soit le progrès matériel de l'homme, il n'est pas la seule clef du bonheur humain. C'est pourquoi je m'en voudrais de ne pas évoquer brièvement la question des droits de l'homme dans le sens le plus large. Nous attachons une grande importance au maintien et à l'accroissement des droits individuels, à la protection de la famille et à l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur la race, la philosophie ou la religion. Nous sommes fermement partisans du principe de la libre détermination des peuples et nous ne pouvons que déplorer la situation régnant dans certaines régions du globe.

Les vœux que je viens d'exprimer et les buts à atteindre que je me suis efforcé de définir très succinctement, présupposent l'existence de deux choses : d'un état d'esprit sincèrement universaliste, d'abord, et d'un instrument efficacement adaptable à toutes les situations, ensuite. Qu'en est-il en ce moment ? Voilà notre question. Et ce ne sera pas la seule à être posée.

En effet, la publicité qu'on est en train de nous faire auprès des masses, enclines encore à nous suivre, ne cesse de me préoccuper. Quand les artisans de l'opinion publique se mettent à provoquer des doutes sérieux au sujet de notre raison d'être, en demandant avec tous les sous-entendus du pessimisme : « A quoi sert l'ONU ? » — titre d'un article de journal — alors je n'arrive plus à esquiver les inquiétudes venant d'un examen de conscience approfondi. Est-ce que nous appliquons encore notre Charte selon les grands mouvements de cœur et d'esprit qui l'ont fait éclore ? Quelles en sont les principales règles de conduite ? Les acceptons-nous toujours ? Regardons de plus près en en établissant la liste :

— Eliminer, à l'exemple des grandes, les petites guerres, où qu'elles se fassent, parce que même les petites guerres ne sont pas indifférentes à notre propre destin national;

— Mettre au ban de toutes les nations tous les guerillos, ceux de la tactique clandestine comme ceux de la dialectique ouverte;

— Remplacer partout, grâce à la force victorieuse de notre bonne volonté, les armes matérielles par les armes diplomatiques;

— Admettre que la tâche de la diplomatie internationale réside avant tout dans la dissipation de toutes les illusions, et même de celles qu'on nourrit au sein de notre Organisation;

— Se garder de venir commenter ici, du haut de cette tribune, après coup, les événements, alors que nous avons l'obligation de gagner — ou de regagner — prise sur eux;

— Faire disparaître partout et sans relâche la peur et la violence, qu'elles proviennent de notre insécurité ou qu'elles se rapportent aux luttes raciales;

— Comprendre enfin que les problèmes non résolus, qu'ils soient d'ordre politique, économique ou social, seront sans pitié pour nous si nous n'arrivons pas à nous décider unanimement à les écarter définitivement;

— Constaté qu'il est irraisonnable de faire entrer dans l'ONU des nations bicéphales, artificiellement créées, alors que notre mission exige l'unification à la base — et non la division — de tout ce qui, par nature, est unifiable avant son admission dans la famille des nations, l'ONU n'étant pas une sorte d'hôpital pour grands mutilés, mais une entreprise d'activités communes pour tout ce qui, sainement et fortement, du point de vue physique aussi bien que du point de vue métaphysique, s'évertue à réaliser l'entente parmi les peuples;

— Et traduire, dans le langage clair et précis des actes, les grandes idées universellement acceptées et insérées dans notre Charte, au lieu de chercher à mettre en pratique, clandestinement, nos arrières-pensées les plus inavouables.

Voilà nos responsabilités, les responsabilités de tout le monde. Mais il y en a d'autres. Celles, très particulières, assumées par ceux qu'on appelle les Grands, assumées devant l'humanité et devant l'histoire, me paraissent être aussi angoissantes qu'immenses. Les droits de ces Grands, cependant, ne sont pas illimités pour autant. Si, à l'égard des petits — dont je suis — ils se plaisent à agir en grands frères, grands frères très aimables quelquefois, chargés d'un travail de garde, peut-être, ils n'ont certainement pas la permission de se méprendre sur la portée de leur autorité auprès de nous, au point de se faire autoritaires, afin d'exploiter à leur profit la faiblesse des uns et l'exiguïté territoriale des autres. L'autorité ne s'exprime pas, ne s'exprime jamais par la force brute; elle le fait par un sens accru des responsabilités et par la bienveillance compréhensible dans la manière de surveiller pour protéger. En permettant à ces seuls grands frères de jouer avec les allumettes par exemple, ce qui est toujours défendu, interdit aux petits, on n'est pas trop sûr qu'ils soient à l'abri de toute imprudence faite, le cas échéant, pour mettre le feu à l'univers. Il faut donc que leur autorité s'appuie sur quelque chose, qu'elle s'appuie sur la sagesse. Or, la sagesse active n'est ni une vertu, ni une qualité, naissant de certaines dimensions géographiques ou démographiques. Elle s'acquiert en fonction d'une quatrième étendue, qui est spirituelle. Les plus petits n'en sont pas exclues. Et les plus grands n'en sont pas nécessairement les tenants. Et — je m'excuse de la parenthèse que je viens d'ouvrir — quand chez moi je parle cette sagesse, il m'arrive parfois d'être interrompu par l'un ou l'autre des auditeurs prompt à me poser une question : Mais ce « machin là », ce quelque chose d'invisible et d'impalpable auquel vous octroyez le nom fausement prometteur de sagesse, qu'est-il au fond ? Bien sûr, je pourrais répondre qu'il s'agirait d'une richesse, d'une richesse morale et intellectuelle que chacun croirait posséder en abondance, alors que cette marchandise ne serait pas tellement courante, puisque dans la réalité, dans la réalité tragique de tous les jours, c'est elle qui manquerait le plus. Certes, cette

réponse ne les satisferait pas. Voilà pourquoi j'ai coutume de leur dire, en essayant de me faire comprendre par métaphore, que cette sagesse est par excellence le sens du jugement puisé à parts égales, et à l'aide du récipient de la vérité, dans les profondeurs de la raison bien formée et dans celles du bon sens inné.

Il faut que les trois éléments — la vérité, la raison et le bon sens — se réunissent pour que la sagesse puisse se faire et s'exprimer. On ne peut pas remplacer l'un par l'autre ou l'un par autre chose, la vérité par exemple par le mensonge, le mensonge étant tout naturellement poreux et donc inapte à capter et à retenir ce qui est fluide, et nous n'avons pas le droit de faire confondre la raison par un préjugé quelconque, ce préjugé fût-il ratiocinant au plus haut degré.

Nous n'avons pas le droit de remplacer le bon sens par un entêtement passionnel qui se nourrit surtout d'erreurs. Là où ces trois éléments ne sont pas réunis, il n'y a pas de sagesse, mais il y aura certainement seulement une sorte de caricature qui emprunte à l'hypocrisie certains des aspects de la sagesse. Mais là où les trois composants, au-delà de leur processus d'intégration, arrivent à former une entité, un phénomène admirablement simple, le phénomène de la sagesse se fait efficace dans toutes les splendeurs de la modestie.

Mais cette sagesse fait valoir une loi à laquelle personne, aucun homme de valeur, de bonne valeur, ne peut se soustraire. Cette loi impose, exige le dialogue, mais un dialogue qui veut que l'on sache écouter raisonnablement et aimablement, c'est-à-dire par la raison et par la bonne volonté, et qu'on sache encore se faire écouter de la même manière.

C'est à cette sagesse qu'il s'agit donc de faire appel, même et surtout lorsque nous avons recours aux textes de notre Charte, afin d'en tirer le plus de profit possible. Notre Secrétaire général a raison de remettre en évidence, par la meilleure des pratiques, l'alinéa 2 de l'Article 28. Mais qu'il ne s'arrête pas à ce seul renouveau, qu'il entreprenne tout pour redonner une âme aux paragraphes, car les lettres mortes d'un texte de base se font trop facilement les génératrices de plans mort-nés. Ce qui est fait pour la vie doit être vivant, par l'esprit et dans l'esprit, afin de pouvoir évoluer avec les vivants et s'adapter aux exigences du jour, en servant des vivants.

La sagesse dont je viens de parler, au plus fort de sa manifestation, aime à écouter la sagesse. Ainsi, les grands sages prêteront je l'espère l'oreille aux petits sages, et vice-versa. On peut aisément le faire ici, au prodigieux marché de la sagesse des peuples, où les valeurs se trafiquent au niveau le plus élevé et à l'échelle la plus vaste.

Telle, au moins, pourrait être notre entreprise; et si l'on demande à quoi sert l'ONU, il faut répondre: à cela, précisément, à cet échange ininterrompu, instauré et intensifié, pour qu'à la fin il puisse en sortir quelque chose d'admirable. On encore: à quoi sert l'ONU? Eh bien, elle sert à servir: à servir l'humanité, l'humanité tout entière par les inépuisables moyens d'un humanisme virulent, contagieusement sensible aux proclamations, sur le plan international, des impératifs de la paix, de la justice et du bien-être en progression.

Voilà notre vraie profession de foi.

Le Projet de réforme de l'enseignement au Grand-Duché

Exposé fait à la Chambre des Députés le 11 octobre 1967 par Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Éducation Nationale, sur les intentions du Gouvernement en matière de réforme de l'enseignement.

Ainsi que les honorables membres de cette assemblée ont pu constater, le problème de la réforme de l'enseignement est suivi avec un intérêt grandissant par de larges sections de la population et de la presse; l'un ou l'autre aspect du problème a déjà fait l'objet de commentaires ou d'articles publiés dans les journaux de différentes tendances paraissant au Grand-Duché de Luxembourg. Personnellement, je considère la curiosité et l'impatience affichées par les milieux intéressés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enseignement, comme un signe encourageant. Le Gouvernement attache aux différents projets de réforme, tant ceux qui au cours des années écoulées ont déjà fait l'objet d'une législation nouvelle et qui sont en train de se roder à l'heure actuelle, et ceux qui sont en voie de préparation et qui retiendront l'attention de la Chambre dans les mois et années à venir, la plus grande importance.

Le prix que j'attache à la rénovation du système actuel de l'Éducation Nationale, est le prix que j'attache à l'avenir du pays.

Même les non-initiés soupçonnent, et à juste titre, qu'un nombre d'aspects de l'enseignement dans les écoles luxembourgeoises se trouvent en retard sur l'évolution culturelle et sociale dans le monde, dont le dynamisme ne cesse de nous poser des problèmes nouveaux presque chaque jour. Pour préparer la jeunesse luxembourgeoise à la vie des hommes de demain, nous sommes bien obligés de tenir compte de cette situation évolutive telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, et même d'anticiper les formes que prendra la société de demain, qui va certainement confirmer les progrès foudroyants de la technique et de la science alliés à une explosion démographique sans précédent.

On peut donc comprendre les remous qui à l'heure actuelle se font sentir dans tous les milieux et qui demandent une reconversion de notre école aux contingences modernes et une réadaptation de ses programmes et de ses méthodes aux besoins de la société nouvelle.

En raison de ces considérations il serait oiseux de vouloir s'attarder sur des regrets et de réaffirmer qu'au cours de longues années l'école luxembourgeoise s'est tirée d'affaire d'une façon exemplaire et a réussi avec bonheur à préparer les jeunes Luxembourgeois aux tâches diverses qui les attendaient dans la vie professionnelle.

Il ne m'importe pas de faire le bilan de l'école luxembourgeoise, qui dans un contexte historique est certainement positif. A vous et à moi il importe davantage de confirmer les performances d'autant, voire même de les surpasser. On ne pourra en effet souligner suffisamment l'âpre compétitivité qui caractérisera le monde de demain, et l'existence d'un pays comme le Luxembourg, que d'aucuns considèrent déjà comme un anachronisme, n'est possible que si les plus larges sections de sa population et ses élites vont pouvoir se maintenir au diapason du niveau atteint par les plus avancés des pays étrangers.

Lorsque nous allons donc aborder le problème de la réforme de l'enseignement, nous ne manquerons pas d'ambition. A l'avenir la qualité de nos écoles devra être poussée vers des sommets de perfectionnement de plus en plus élevés. Quel que soit d'ailleurs l'enseignement qui y sera dispensé, il devra être adapté tant aux objectifs à atteindre qu'aux qualités intrinsèques des élèves qui le suivent. Il n'y aura à l'avenir pas d'écoles de seconde zone; il y aura des écoles qui prépareront à l'université, d'autres aux professions manuelles, d'autres aux professions administratives et commerciales. Toutes vont se compléter au mieux comme se complètent en société les différentes professions en vue de l'acheminement vers une civilisation de plus en plus solide et raffinée.

Vous comprendrez donc qu'au vœu de ceux qui se sont attachés à la réforme de l'enseignement, cette réforme ne pourra être superficielle, étant donné qu'elle nous est imposée par la nécessité la plus impérieuse et n'est pas due à une quelconque velléité rénovatrice. Cette volonté de rénover ne date pas d'aujourd'hui et n'est pas limitée à notre petit territoire. Cette Chambre le sait mieux que quiconque, étant donné que depuis plusieurs années elle a eu l'occasion de s'en occuper. Je n'ai nullement l'intention de remonter à l'époque d'après-guerre, où le premier souci de mes prédécesseurs fut de replâtrer ce qui était mis en pièces pendant l'occupation, et de remettre l'école luxembourgeoise sur la voie de la convalescence.

C'est à l'époque où le regretté Monsieur Pierre Frieden était Ministre de l'Éducation Nationale que je situe le commencement véritable de la réforme, qui à l'heure actuelle se précise et se précipite. C'est en ce moment que les études approfondies ont été

entreprises et que les premières réalisations furent enregistrées, dont la plus incisive me paraît être la création de l'Institut Pédagogique, auquel incombe désormais la formation des maîtres d'enseignement primaire. Je n'ai point à insister sur le rôle que jouera à l'avenir l'enseignant qui tient une position dans tout le système éducatif, quel qu'il soit. Avant de réformer l'enseignement, il faut former les enseignants. Et si aujourd'hui nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme, c'est grâce à l'excellence de nos maîtres dont la faculté d'adaptation ne cesse de m'étonner.

Son successeur Monsieur Schaus a continué son œuvre. Nous lui devons notamment la création de l'école moyenne, un maillon du système d'enseignement longtemps incompris et qui aujourd'hui, je vous l'assure, devra combler une lacune de notre système d'éducation : la formation des cadres moyens et des professions intellectuelles dont la technicité particulière interdira désormais qu'elle soit mêlée à celle des étudiants et étudiantes qui désirent poursuivre leurs études aux facultés étrangères.

A Monsieur Grégoire incombe le mérite d'avoir largement contribué à la démocratisation des études en instituant l'éducation permanente, ou plus précisément l'instruction des adultes. Déjà celle-ci commence à porter ses fruits. Elle mettra tous ceux, qui pour des raisons diverses furent incapables de poursuivre normalement la voie à laquelle leurs capacités les destinaient, en position de combler ce retard. Cette idée m'est très chère et sera graduellement étendue aux différents types d'enseignement professionnel, technique ou académique.

On voit donc que l'actuel tenant du poste de l'Éducation Nationale ne fait que poursuivre la tâche de ses prédécesseurs. Ayant pris son départ, le mouvement rénovateur a pris de la vitesse. Un effort multiplicatif devra être fourni par les différentes instances qui s'occupent du problème, c'est-à-dire les services du Gouvernement et les enseignants dans les différentes écoles du pays. Pour le surplus, il est absolument indispensable que les efforts divers prodigués jusqu'à présent soient coordonnés et que le tout soit rendu cohérent. Nous devons en effet nous mettre bien dans la tête qu'il n'y aura au Luxembourg qu'une seule école dont les différents aspects seront représentés par les types d'enseignement existants ou à créer. Le tout doit s'intégrer harmonieusement comme les pavés d'un mosaïque.

Mais avant de vous exposer quelle forme pourra prendre la formation du jeune Luxembourgeois et de la jeune Luxembourgeoise, je voudrais cependant insister sur différentes idées clefs qui présideront à l'élaboration des projets à l'étude.

La structure de l'école luxembourgeoise doit répondre à deux principes fondamentaux. D'abord, chaque enfant et chaque adolescent luxembourgeois devra pouvoir s'instruire dans une école qui correspond à ses capacités et talents particuliers. On doit reconnaître que lesdits capacités et talents sont assez inégalement répartis, mais il serait téméraire d'affirmer que chez certains hommes et certaines femmes la possibilité de les cultiver et d'en tirer un

bénéfice certain grâce à un enseignement approprié serait inexistante. Ainsi, certaines écoles sont destinées à former ceux qui se préparent à des carrières intellectuelles, d'autres à des carrières manuelles. Dans le contexte sociologique il y a une place pour chaque talent qu'il s'agit uniquement de développer au maximum de ses possibilités. En second lieu, et en partant des réalités économiques et sociales de la vie en société, il est indispensable qu'à toute branche de ces activités économiques et sociales corresponde un type d'enseignement.

Ces remarques fondamentales nous amènent à préciser certaines idées force qui en découlent. La première préconise une démocratisation plus poussée de l'école luxembourgeoise. Il est illusoire de vouloir octroyer à chacun l'enseignement qui lui convient si le système et les méthodes scolaires y font obstacle. Le cloisonnement excessif des différents types d'enseignement est un exemple typique des difficultés énormes qui s'opposent à un garçon ou à une fille qui, pour des raisons sociales ou autres, a raté son coche, comme on dit. Une école n'est vraiment démocratique que si elle est accueillante et ouverte, si elle cultive le libre choix des études que peuvent faire tant les parents que les élèves eux-mêmes et qui, par surcroît, est capable de redresser une erreur qui aura pu être commise par les uns ou par les autres en arrêtant leur choix.

Finalement, on peut également imaginer que la gestion elle-même de nos écoles soit rendue plus collégiale en y faisant intervenir davantage les représentants élus du personnel et des parents d'élèves, sans pour autant nécessairement réduire l'autorité dont doit disposer la personne investie du pouvoir de direction.

Une deuxième idée force aboutit à l'orientation que l'école doit fournir sur tous les échelons et qui permet aux garçons et aux filles de choisir l'enseignement qui convient le mieux à leurs capacités. On en parle beaucoup, non seulement dans notre pays, mais à l'étranger où des équipes spécialisées suivent méthodiquement les élèves pour les guider vers les carrières les plus appropriées.

Déjà la loi du 16 août 1965 portant création de l'école moyenne prévoit expressément la création d'un service d'orientation. Je tiens cependant à rendre attentif qu'il importe moins de conseiller des jeunes gens de temps à autre que d'analyser leur comportement pendant la durée de leur scolarité en collaboration intime avec leurs maîtres et professeurs et avec leurs parents. Pour réussir pleinement une opération de cette envergure, le programme des années qu'on considère généralement comme cruciales, c'est-à-dire les premières années qui suivent l'école primaire, devra être établi en sorte qu'une spécialisation trop hâtive et trop précoce soit évitée.

Reste encore à m'étendre sur le problème du « planning » dont l'importance fut déjà réalisée par mes prédécesseurs, et plus spécialement par Monsieur Grégoire.

Un « planning » bien conçu aboutit à l'aménagement non seulement des types scolaires requis par une société en plein épanouissement, mais fournit

surtout aux orientateurs les renseignements qui leur permettent de diriger les intéressés vers les carrières les plus prometteuses. Le « planning » s'appuie sur les statistiques qu'il interprète et exploite; malheureusement l'établissement de telles statistiques est très difficile dans un pays qui ne peut s'appuyer sur la loi des grands nombres. Il n'en reste pas moins que des méthodes pratiques peuvent être imaginées en liaison étroite avec les milieux syndicaux et économiques afin d'éviter qu'une orientation trop unilatérale fasse déboucher les jeunes en surnombre sur certaines carrières, alors que d'autres se voient dans l'impossibilité d'assurer un recrutement adéquat.

J'en viens à la structure proprement dite de l'école luxembourgeoise telle qu'elle doit se dégager au terme de la réforme en cours. Cette école devra former un ensemble cohérent, doté d'une certaine variété d'enseignement qui, à l'instar d'un éventail déployé, en forme les différents segments.

Logiquement la tige de cet éventail est formée par l'école gardienne et l'école primaire qui ont déjà fait l'objet d'une réforme législative en 1963, lorsque Monsieur Emile Schaus fut Ministre de l'Éducation Nationale. Cette réforme sort actuellement ses pleins effets, puisque nous sommes en mesure de l'exploiter sur le plan des méthodes et des programmes. Dans ce contexte se situent les récents réaménagements des classes rurales et la condamnation des écoles naines, dont le rendement fut notoirement insuffisant.

La nouvelle réorganisation comporte également le mélange des sexes dans les mêmes classes. Il paraît en effet indispensable que le caractère mixte de nos écoles soit bien assuré, dès l'école primaire afin de nous permettre une introduction harmonieuse de la mixité dans les écoles professionnelles, où elle existe déjà, et dans les écoles secondaires moyennes et techniques, où elle est prévue. Ce n'est pas tout. D'autres directives sont en préparation, qui préconisent l'emploi de nouvelles méthodes didactiques, l'introduction de manuels d'une conception moderne, la création d'écoles spéciales pour enfants retardés et finalement la nouvelle réglementation de la journée scolaire.

Aussi important, sinon plus, me paraît l'aménagement de l'enseignement dit différencié qui s'adresse spécialement aux enfants mentalement et physiquement handicapés. Malgré les progrès réalisés en la matière, nos efforts sont loin d'égaliser ceux consentis par nos voisins hollandais et danois notamment.

Au terme des six années primaires les études de la plupart des garçons et filles déboucheront sur une septième année qu'on pourrait désigner comme année d'observation ou préparatoire puisque le programme en sera sensiblement le même dans les établissements d'enseignement secondaire, moyen, technique et professionnel. Il sera donc loisible à ceux qui se destinent à ces différents types d'enseignement de poursuivre indifféremment leurs études de la septième année dans l'un quelconque des établissements qui le dispensent. Pour dégorgier le trop-plein de certains d'entre eux, il est souhaitable qu'un nombre d'enfants profitent de la possibilité de suivre les cours de cette

septième année dans leur région ou dans la localité de leur domicile où ils seront confiés à des maîtres ou professeurs formés spécialement pour pouvoir enseigner dans ce genre de classes.

La deuxième et troisième année du cycle inférieur, qui ensemble avec l'année d'observation formera le cycle d'orientation, présenteront encore de fortes ressemblances ou identités dans les enseignements secondaire et moyen. La seule restriction à cette règle est formée par l'enseignement du latin dans les lycées.

Après la troisième année, les élèves qui se destinent à des carrières principalement intellectuelles choisiront entre les lycées, c'est-à-dire les établissements d'enseignement secondaire, les collèges d'enseignement moyen et les lycées techniques, qui au stade actuel de nos projets pourraient indistinctement comporter un deuxième cycle de quatre années chacun. Il s'agit là donc d'écoles parallèles se distinguant par la nature de leur enseignement et débouchant le premier, c'est-à-dire l'enseignement secondaire, sur les facultés, le second, c'est-à-dire le collège d'enseignement moyen, sur des carrières administratives et commerciales, le troisième, c'est-à-dire les lycées techniques, sur l'école technique supérieure destinée à former les ingénieurs et les architectes techniciens notamment.

Arrêtons-nous un instant au problème posé par l'enseignement moyen et technique avant d'aborder le sujet de l'enseignement secondaire qui, comme vous le savez, est d'une brûlante actualité.

L'enseignement moyen est celui, comme le nom l'indique, dispensé par les collèges d'enseignement moyen créés en 1965. Actuellement la durée des études n'est que de cinq ans. Pour obtenir un rendement supérieur et préparer à leurs professions respectives les élèves qui ne se destinent pas aux facultés, il paraît nécessaire de prolonger l'enseignement moyen de deux ans. Si vraiment cette école peut jouer son rôle comme école parallèle de l'enseignement secondaire, il sera nécessaire que les études qui y sont poursuivies dépassent la longueur du cycle court qui suffit amplement aux carrières auxiliaires, mais non pas aux élèves qui songent à parfaire leur spécialisation dans les établissements d'enseignement supérieur, telles que les écoles supérieures de commerce, les écoles supérieures de secrétariat et les écoles d'interprètes, les écoles de journalisme voire l'institut administratif. Etant donné que les programmes et les méthodes d'enseignement dans les collèges d'enseignement moyen atteignent déjà un degré de spécialisation sensible, le diplôme décerné par ces collèges suffit à ouvrir aux intéressés les portes des carrières moyennes. De toute façon, on peut prévoir que les diplômés du collège d'enseignement moyen seront bien mieux préparés à leurs tâches administratives et commerciales que ne le sont actuellement les diplômés des écoles secondaires.

Ceux de leurs collègues, garçons et filles, qui sont doués pour la technique suivront les cours du lycée technique. Il est vrai que mes idées à ce sujet ne sont pas suffisamment arrêtées pour que je m'y appesantisse. Au cas où elles doivent se réaliser, le

lycée technique sera coiffé par une école technique supérieure semblable à l'École technique de Luxembourg, qui a l'inconvénient de recruter trop tard pour pouvoir atteindre une partie des élèves qui normalement lui sont destinés. En lui forgeant un lien entre le cycle d'orientation et l'enseignement supérieur, on peut penser que le niveau intellectuel de ce dernier sera mieux assuré qu'aujourd'hui.

Mais revenons maintenant à l'enseignement secondaire, qui de tout temps était considéré comme la pierre angulaire de l'école luxembourgeoise. Déjà depuis quelque temps la Chambre est saisie d'un projet de réforme qui a dû être passablement modifié en raison même des bouleversements que subit actuellement l'ensemble de l'école luxembourgeoise et qui est dû en partie aux effets des réformes antérieures dans l'enseignement primaire et partiellement à la nécessité de relancer la collation des grades supérieurs à Luxembourg.

Pour vous expliquer pleinement ce besoin de réforme profonde, je me vois obligé de saisir l'animal par la queue, de hâter mes propos et d'avancer d'un degré vers la porte des facultés. Comme personne ne l'ignore, le Luxembourg ne possède pas d'université, et à l'heure actuelle il serait impensable qu'on songe à la création d'une université dans notre pays. Comme par le passé, nos étudiants en médecine, en droit, en sciences et en philologie se rendront donc aux facultés étrangères de leur choix, comme le prévoit expressément l'article 23 de la loi constituante. Mais en raison de la difficulté grandissante de pouvoir adapter les programmes des examens passés devant les jurys luxembourgeois à ceux enseignés aux diverses facultés et aussi en raison d'une résistance à peine larvée d'un nombre d'universités d'accueillir des auditeurs libres dans leurs amphithéâtres surpeuplés, le Gouvernement reprend l'idée préconisée par le projet de loi introduit par feu Monsieur le Ministre d'Etat Pierre Frieden, qui devait permettre à nos étudiants en médecine de se voir conférer leur grade par les universités auxquelles ils seraient inscrits. Cette mesure sera étendue à l'ensemble des étudiants luxembourgeois qui en tireront, espérons-le, le plus grand bénéfice et qui dans l'ensemble réclament une telle réforme. De ce fait, les cours supérieurs, qui sont actuellement organisés en guise d'année propédeutique à Luxembourg, n'ont plus de véritable raison d'être. Alors que le Gouvernement ne songe pas à renoncer à la possibilité offerte aux étudiants de passer à Luxembourg une première année universitaire, qu'à tort ou à raison on considère comme année d'élimination, il devra se résigner à rendre facultative la fréquentation de cette première année à Luxembourg et d'en modifier profondément le programme. Il est également prévu que pour suffire aux besoins essentiellement nationaux de certaines spécialités, des cours post-universitaires devront se greffer sur l'enseignement universitaire proprement dit. Ces cours seront notamment prévus pour les étudiants en droit, qui dorénavant ne seront plus examinés sur les particularités du droit luxembourgeois en cours d'études.

Or, la disparition de cette année de transition que constituaient les cours supérieurs devra être comblée

par un enseignement plus poussé et plus orienté au cycle supérieur de l'enseignement secondaire. C'est ce dernier qui dispensera dorénavant les éléments de philosophie et de littérature prévus au programme des cours supérieurs, et aussi des connaissances plus approfondies de mathématiques et d'économie politique, une science moderne et vitale négligée jusqu'à présent par l'enseignement luxembourgeois.

Comme nous aurons à revenir sur les détails de la réforme de l'enseignement secondaire au cours de la présente session, je me bornerai à l'heure actuelle de souligner que les lycées d'enseignement secondaire seront essentiellement réservés aux étudiants et aux étudiantes ayant une vocation universitaire, à l'exclusion des autres. Ceci dénotera déjà à suffisance la nature de l'enseignement dispensé, et les promoteurs de la réforme s'attendent à un rehaussement inévitable du niveau académique dans l'enseignement secondaire.

Pour être complet, je devrais également évoquer la réforme de l'enseignement professionnel qui est actuellement à l'étude et qui prépare aux carrières auxiliaires dans le commerce et l'administration et à l'ensemble des professions artisanales et principalement manuelles. Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous fournir de plus amples détails, sauf que je puis vous assurer qu'à l'avenir cet enseignement, qui a déjà pris une ampleur considérable, sera plus coordonné que jusqu'à présent, et permettra pendant la scolarité obligatoire et après à ceux qui voudront se perfectionner d'obtenir à l'école une formation professionnelle garantissant à l'industrie, à l'artisanat et à l'agriculture un apport continu et suffisant de spécialistes familiarisés avec la technique de leur métier.

En marge de l'enseignement professionnel, il faudra également revoir les cours complémentaires dits du quatrième degré de l'école primaire. Ces derniers devront finalement aboutir à un certificat d'aptitude manuelle. Ceux qui n'aspirent pas à la maîtrise, qui sera comme auparavant décernée par le Ministre du Travail, auront cependant la possibilité d'acquérir de solides aptitudes dans les domaines de l'enseignement qui sont accessibles à leurs capacités.

Ce tour d'horizon que je vous ai tracé n'est nullement complet et je pourrais vous entretenir longuement sur la formation des maîtres, leur accession à la profession, leur avancement en grade, l'éducation des adultes, les activités parascolaires, la réorganisation de l'éducation physique et sportive, la recherche pédagogique, la construction scolaire, et que sais-je encore. Tous ces sujets ne forment que les maillons d'une chaîne que nous sommes en train de forger et qui sera la ligne-guide de tous les jeunes Luxembourgeois et Luxembourgeoises en quête d'un avenir assuré.

Cette réforme scolaire, que je ne fais pour ma part que poursuivre suivant des plans de direction tracés par mes prédécesseurs, est, on le conçoit bien, une œuvre presque accablante, qui est bien au-delà des forces d'un seul ministre ou d'un seul gouvernement. C'est l'œuvre de tous ceux qui sont concernés, c'est-à-dire des enseignants qui y collaborent avec beau-

coup de bonne volonté, des élèves et étudiants qui la réclament, des parents qui y mettent leurs espoirs, du petit nombre de fonctionnaires qui s'éreintent véritablement pour la mettre en œuvre. A tous et à toutes je tiens à exprimer ici-même mon plus profond attachement et ma plus profonde reconnaissance.

Mais finalement la responsabilité en incombe aux instances politiques, au Conseil d'Etat qui y a déjà consacré un temps appréciable, et à la Chambre des Députés. Pour vous il ne s'agira pas de voter à la queue-leu-leu certains textes qu'une commission spéciale, par la bouche de son rapporteur, ou un ministre vous propose. Vous sentez bien que vous engagez l'avenir et que vous devez prendre des options qui sortiront leurs effets pendant de longues années en-

core. Aussi je tiens à vous avertir que l'organisation d'une école moderne, en plus d'être une affaire d'Etat, est une entreprise dispendieuse. En formant ce capital intellectuel et humain représenté par la jeunesse du pays, vous opterez pour les générations futures en les mettant en mesure de se défendre et de s'affirmer. Jusqu'à présent l'orientation de notre politique a davantage tenu compte d'autres impératifs. Je ne sais pas si à la longue nous pourrions mener tous les combats à la fois et assumer toutes les charges qui découlent de nos aspirations. Lorsque les crédits se font rares il serait inconvenant de lésiner sur ceux qui finalement forment l'investissement le plus productif et qui garantit au pays pour de longues années encore un rendement décuplé.



La Réforme de l'impôt sur le Revenu

Exposé de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Travaux, fait le 7 novembre 1967 à la Chambre des Députés à l'occasion de la discussion générale sur le projet de loi portant réforme de l'impôt sur le revenu